

Le Chef de Service
Jean-Yves RUETSCH

Direction de la Solidarité
Direction Enfance Santé Insertion
Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
Pôle Adoption et Recherche des Origines

DESI - ASE

2018 / 0018

30 JUL. 2018

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément;
SUR proposition du Directeur Général Adjoint,

ARRÊTE

Article 1 : Le précédent arrêté relatif à la composition de la commission d'agrément en vue d'adoption du 18 juillet 2017 est abrogé.

Article 2 : La composition de la commission d'agrément en vue d'adoption est fixée conformément à l'article R.225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et les fins de mandat sont arrêtées comme suit :

Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

➤ Deux représentants de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs suppléants :

- Monsieur Jean-Yves RUETSCH (titulaire)
Vice-président de la commission d'agrément
Arrêté du 18 juillet 2017, fin de mandat le 18 juillet 2023
- Monsieur Jean-François CAILLERET (suppléant)
Arrêté du 1^{er} septembre 2015, fin de mandat le 1^{er} septembre 2021.
- Madame Sabrina FISCHER (titulaire)
Arrêté du _____, fin de mandat le _____
- Madame Evelyne GINGLINGER (suppléante)
Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022

➤ Une représentante de la Direction Enfance Santé Insertion et du Service de Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé et sa suppléante :

- **Madame Marie-Joëlle FREYDT (titulaire)**
Arrêté du 1^{er} septembre 2015, fin de mandat le 1^{er} septembre 2021
- Madame Sema CETINBAG (suppléante)
Arrêté du 3 décembre 2016, fin de mandat le 3 décembre 2022

➤ Deux membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat du Département et leurs suppléants (selon l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018) :

ASSOCIATION UDAF

- **Monsieur André BUBENDORF (titulaire)**
- Madame Virginie SELLGE (suppléante)

ASSOCIATION DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DU HAUT-RHIN :

- **Madame Annette SCHEUER (titulaire)**
- Madame Marie-Paule RADOANI (suppléante).

➤ Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :

- **Monsieur Vincent BILGER, Président de la Commission d'Agrément**
Arrêté du 1^{er} septembre 2015 et fin de mandat le 1^{er} septembre 2021

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet du Département et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.



La Présidente

Brigitte KLINKERT